

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 31 MARS 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **trente et un mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2015

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, M. Pierre TOMADA, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : Mme Marie-José LAWThER (pouvoir à B. PUAUD), Mme Sandrine COMBEFREYROUX (pouvoir à S. DECHE), Mme Stéphanie DUBERGA (pouvoir à K. LUMEAU), M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à S. PANCHOUT).

Monsieur le Maire indique que le compte rendu, de la séance du 26 février 2015, n'a pas pu être envoyé aux conseillers et que son adoption est donc reportée à la prochaine séance.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur Christian BONNEAU propose au conseil municipal, qui l'accepte, de rajouter, en questions diverses, un point sur l'avancée de la procédure de reprise de concessions dans les quatre cimetières communaux.

## **1 – BUDGET COMMUNAUX**

- Comptes administratifs 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les comptes de gestion réalisés par Madame la trésorière sont conformes et reflètent les comptes administratifs.

Monsieur le maire soumet donc à l'approbation de l'assemblée les trois comptes de gestion :

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER demande quelques précisions sur le compte de gestion envoyé aux conseillers municipaux, notamment sur les lignes suivantes :

- « courts termes aux tiers » : à quoi correspond la somme de 552 000 € ?
- « opération d'ordre » : à quoi correspond la somme de 156 588 € qui apparaît en dépenses et en recettes d'investissement ?
- « charges générales » : pourquoi une augmentation de 10 % ?

Monsieur le Maire indique que les « courts termes aux tiers » correspondent aux emprunts engagés pour faire face aux besoins de trésorerie en 2014 (« ligne de trésorerie »), en attente de la réception des subventions accordées, conformément à la décision adoptée par le Conseil Municipal en date du 22 septembre 2014. Il précise qu'à ce jour une partie de ces emprunts a été remboursée.

Afin d'apporter des explications précises aux deux dernières questions de Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER et en particulier à celle de l'augmentation des « charges générales », Monsieur le Maire invite Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER à adresser à Florian POUBEAU, Secrétaire Général, un mail avec les questions détaillées. Une réponse sera ensuite apportée par mail, avec l'ensemble des conseillers municipaux en copie pour information.

Monsieur Christian BONNEAU s'interroge sur l'augmentation des recettes sur les contributions directes (impôts locaux 2014) ? Monsieur le Maire précise qu'un rôle supplémentaire a été transmis à la suite d'un contrôle fiscal du service du cadastre ce qui a entraîné un rôle exceptionnel (environ : + 75 000 €) en fin d'année 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à dix-neuf voix pour les trois comptes de gestion communaux : régie des transports, régie de l'assainissement, budget principal.

Monsieur Florian POUBEAU, Secrétaire Général, présente les résultats de l'exercice 2014 de la commune et des budgets annexes :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

**Compte administratif principal**

Résultat reporté		287 721.52 €	540 370.49 €		540 370.49 €	87 721.52 €
Opération de l'exercice	1 777 397.66 €	2 480 330.33 €	2 056 554.60 €	1 182 457.37 €	3 833 952.26 €	662 787.70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 777 397.66 €</b>	<b>2 768 051.85 €</b>	<b>2 596 925.09 €</b>	<b>1 182 457.37 €</b>	<b>4 374 322.75 €</b>	<b>3 950 509.22 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>- €</b>	<b>990 654.19 €</b>	<b>1 414 467.72 €</b>	<b>- €</b>	<b>423 813.53 €</b>	<b>- €</b>
Restes à réaliser			245 117.61 €	480 106.80 €	245 117.61 €	480 106.80 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>990 654.19 €</b>	<b>1 659 585.33 €</b>	<b>480 106.80 €</b>	<b>668 931.14 €</b>	<b>480 106.80 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>990 654.19 €</b>	<b>1 179 478.53 €</b>	<b>- €</b>	<b>188 824.34 €</b>	<b>- €</b>

**Service de l'Assainissement**

Résultat reporté		12 075.55 €	- €	282 908.79 €	- €	294 984.34 €
Opération de l'exercice	128 194.82 €	130 592.71 €	129 370.58 €	65 411.72 €	257 565.40 €	196 004.43 €
<b>TOTAUX</b>	<b>128 194.82 €</b>	<b>142 668.26 €</b>	<b>129 370.58 €</b>	<b>348 320.51 €</b>	<b>257 565.40 €</b>	<b>490 988.77 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>- €</b>	<b>14 473.44 €</b>	<b>- €</b>	<b>218 949.93 €</b>	<b>- €</b>	<b>233 423.37 €</b>
Restes à réaliser			11 500.00 €	9 861.60 €	11 500.00 €	9 861.60 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>14 473.44 €</b>	<b>11 500.00 €</b>	<b>228 811.53 €</b>	<b>11 500.00 €</b>	<b>243 284.97 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>14 473.44 €</b>	<b>- €</b>	<b>228 811.53 €</b>	<b>- €</b>	<b>231 784.97 €</b>

**Régie des Transports**

Résultat reporté			- €	21 593.31 €	- €	21 593.31 €
Opération de l'exercice	41 288.16 €	41 288.16 €	15 516.05 €	14 864.75 €	56 804.21 €	56 152.91 €
<b>TOTAUX</b>	<b>41 288.16 €</b>	<b>41 288.16 €</b>	<b>15 516.05 €</b>	<b>36 458.06 €</b>	<b>56 804.21 €</b>	<b>77 746.22 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 942.01 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 942.01 €</b>
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 942.01 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 942.01 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 942.01 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 942.01 €</b>

**CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes**

Résultat reporté	- €	299 797.07 €	540 370.49 €	304 502.10 €	540 370.49 €	604 299.17 €
Opération de l'exercice	1 946 880.64 €	2 652 211.20 €	2 201 441.23 €	1 262 733.84 €	4 148 321.87 €	3 914 945.04 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 946 880.64 €</b>	<b>2 952 008.27 €</b>	<b>2 741 811.72 €</b>	<b>1 567 235.94 €</b>	<b>4 688 692.36 €</b>	<b>4 519 244.21 €</b>

Résultat de Clôture	- €	1 005 127.63 €	1 174 575.78 €	- €	169 448.15 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	256 617.61 €	489 968.40 €	256 617.61 €	489 968.40 €
TOTAUX CUMULES	- €	1 005 127.63 €	1 431 193.39 €	489 968.40 €	426 065.76 €	489 968.40 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>1 005 127.63 €</b>	<b>941 224.99 €</b>	- €	- €	<b>63 902.64 €</b>

Monsieur Éric SALLABERREMBORDE pose la question sur l'excédent de l'année n et le report du résultat de l'année n-1.

L'excédent de la section de fonctionnement est utilisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, en fonction des opérations d'investissements réalisés.

Monsieur le Maire expose que contrairement à la comptabilité privée, la comptabilité publique ne consiste pas en un bilan et un compte de résultat, mais en une section de fonctionnement et une section d'investissement qui d'une année sur l'autre reçoivent les excédents de l'année précédente.

Madame Annie ORDRONNEAU, doyenne des élus, prend la présidence de l'assemblée alors que Monsieur le Maire se retire.

### **Délibération 2015-03-01**

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à dix-neuf voix pour, les comptes administratifs 2014 de la commune, de l'assainissement et de la régie de transport.

- Affectation des résultats 2014 au BP 2015 - **délibération 2015-03-02**

<b>Compte Administratif 2014 - Commune</b>		
	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Réalisations de l'exercice	1 777 397.66	2 480 330.33
<b>résultat 2014</b>		<b>702 932.67</b>
Report excédent 2013		287 721.52
<b>Résultat cumulé de fonctionnement 2014</b>		<b>990 654.19</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Réalisations de l'exercice	2 056 554.60	1 182 457.37
<b>résultat 2014</b>	<b>- 874 097.23</b>	
Report solde d'exécution 2013	- 540 370.49	
<b>Résultat d'investissement cumulé 2014</b>	<b>- 1 414 467.72</b>	
<b>restes à réaliser 2014</b>	245 117.61	480 106.80
<b>soldes RAR 2014</b>		<b>234 989.19</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>- 1 179 478.53</b>	
<b>Affectation du résultat 2014</b>		
Résultat cumulé SF		<b>990 654.19</b>

Besoin de financement SI	- 1 179 478.53	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP 2013		1 179 478.53
Excédent/déficit reporté au 002 SF (BP 2015)		- 188 824.34
Résultat reporté au 001 SI (BP 2015)		- 1 414 467.72
Résultat cumulé 2014		- 1 603 292.06

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à dix-neuf voix pour, l'affectation des résultats des trois budgets communaux : budget principal, régie d'assainissement, régie des transports.

- Etat de la dette de la commune

Monsieur le Maire présente un bilan de l'évolution de la dette cumulée (ensemble des 5 budgets communaux : RPA, CCAS, régie des transports, régie d'assainissement, budget principal communal) de la commune depuis 2008. Le montant du capital de la dette à rembourser est passé de 2,8 millions d'euros en 2008 à 2,2 millions d'euros en 2015 soit une baisse de plus de 21% en 8 ans.

Monsieur Christophe MIQUEU s'interroge sur la pertinence du cumul des dettes des différents budgets car la commune et le CCAS sont deux entités distinctes.

Monsieur le Maire indique que la commune est solidaire des dettes du CCAS (garantie des emprunts) et que le budget principal de la commune doit parfois verser des subventions exceptionnelles pour permettre l'équilibre financier des budgets annexes comme cela est prévu en 2015 pour le CCAS et la régie des transports.

Monsieur le Maire précise que seule la dette cumulée (budget principal + budgets annexes) d'une collectivité est sincère et pertinente car l'ensemble des emprunts sont comptabilisés. Il regrette que les sites internet de comparaison et de notation de gestion des collectivités, souvent mis en avant lors des campagnes électorales, ne prennent pas en compte ces éléments.

- Vote des taux d'imposition 2015 – délibération 2015-03-03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiés pour 2015. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 557 366 € à taux constants (taux 2014).

Le produit attendu de la fiscalité directe locale, pour l'équilibre du budget 2015, est de 555 661 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer une légère baisse des trois taux en vigueur conformément à l'engagement pris en 2014 lors de la campagne électorale.

TAXES DIRECTES LOCALES	Bases d'imposition effectives 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Variation des bases (n-1)	Taux 2014 (%)	Taux 2015 (%)	Produits 2014 (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal (pour 2015)	Variation du produit (2014/2015)
Taxe d'habitation	1 554 039.00	1 563 000.00	0.58	11.12	11.10	172 809 €	173 493 €	0.40%
Taxe foncière (bâti)	1 714 654.00	1 765 000.00	2.94	16.77	16.70	287 547 €	294 755 €	2.51%
Taxe foncière (non bâti)	139 860.00	141 400.00	1.10	61.93	61.82	86 615 €	87 413 €	0.92%
	3 408 553.00	3 469 400.00				546 972 €	555 661 €	1.59%

Monsieur Christophe Miqueu demande si, au vu du budget confortable de la commune, la baisse des taux ne pourrait pas être plus importante ?

Monsieur le Maire précise que la commune prévoit d'importants investissements dans son budget 2015. Ainsi, et avec la diminution des dotations de l'Etat (non disponible à ce jour mais évaluée sur le simulateur du site de l'AMF à - 40 963 € pour 2015 par rapport à 2014) et des subventions de nos partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional...), si nous procédons à une baisse plus conséquente des taux d'imposition, la commune devra recourir à l'emprunt pour investir ou ne plus programmer d'investissement ce qui serait très dommageable pour les sauveterriens et pour le tissu économique local.

Monsieur Christian BONNEAU s'interroge sur l'utilité d'une telle baisse qui sera essentiellement symbolique sur la feuille d'imposition des habitants ?

Monsieur le Maire indique que la commune essaye de diminuer ses taux d'imposition dans la mesure des réalités économiques : recettes de fonctionnement en baisses (dotations...) et dépenses de fonctionnement en hausse (réforme des rythmes scolaires, inflation des normes, instruction de l'urbanisme...). Monsieur le Maire indique que la baisse des taux est certes, légère pour 2015, mais qu'il s'agit d'une première étape et que très peu de collectivités font ce choix en France. Il ajoute : « *Lorsqu'un avion amorce sa descente il commence par réduire un peu la vitesse, puis il se positionne sur sa trajectoire, enfin il ouvre les volets. Le geste que nous faisons cette année est certes symbolique mais il marque le début de la trajectoire de baisse des taux d'impositions.* »

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte les taux d'imposition communaux 2015 des 3 taxes directes locales et la baisse de ces derniers :

<b>TAXES (%)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
taxe d'habitation	11.12	11.10
taxe foncière bâti	16.77	16.70
taxe foncière non bâti	61.93	61.82

#### Décision modificative – **délibération 2015-03-04**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité d'établir une décision modificative pour :

- tenir compte du vote des taux d'imposition 2015 (recette : 555 661 €) et neutraliser le rôle supplémentaire 2014 (74 339 €) uniquement ponctuel car justifié par un contrôle fiscal en 2014
- corriger le montant (380 000 € contre 300 000 € prévu au BP 2015) et l'imputation (recette faite en fonctionnement sur le BP 2015 alors qu'elle aurait dû être portée directement en investissement au compte n°024) relatif au remboursement de notre assurance pour le sinistre incendie des vestiaires et tribunes du stade Jacques BARRIERE (Closet)

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
7311	Contributions directes	R	-74 339
775	Cession	R	-368 500
023	Vir prévisionnel	D	-442 830
<b>INVESTISSEMENT</b>			
021	Excédent fonct	R	-442 830
024	vente/indemnisation	R	+368 500
1641	emprunt équilibre/autres subv	R	+74 339

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle décision modificative sera nécessaire lors du prochain conseil municipal afin de tenir compte du montant réel des dotations de l'Etat pour 2015. A ce jour (31/03/2015), les services de l'Etat n'ont toujours pas notifié ces éléments aux collectivités alors que les budgets doivent impérativement être votés avant le 15 avril 2015.

## **2 – COMPLEMENTS AUX TARIFS COMMUNAUX 2015**

- Tarif location des gîtes communaux juillet-août 2015 « Vacances et Familles » - **délibération 2015-03-05**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association Vacances et familles 33 de La Réole qui souhaite louer deux meublés communaux pour les mois de juillet et août 2015. Monsieur le Maire rappelle que cette association met à disposition les deux meublés à des familles modestes, l'association se chargeant de la gestion des familles pendant deux mois.

Monsieur le Maire propose, comme cela est le cas depuis plusieurs années, de louer ces deux gîtes et d'accorder une réduction à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'appliquer un tarif de 500 € par gîte et par mois au lieu de 570 €.

- Droit de place « Diners en bastide 2015 » - **délibération 2015-03-05 bis**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des 4 «Dîners en Bastide » pour 2015 (les mardis : 9 juin, 7 juillet, 18 août et 8 septembre) dans le cadre des 14 « mardis en bastide » 2015 (tous les mardis du 9 juin au 8 septembre) et qu'il serait souhaitable de mettre en place un droit de place pour les producteurs afin de financer l'animation de ces soirées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'appliquer un tarif de 30 € par date et par emplacement des producteurs pour les « dîners en bastide » 2015.

## **3 – PERSONNEL**

- Ouverture de postes – **délibération 2015-03-06**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite d'une mutation interne (du CCAS vers la commune) et des nominations prochaines (recrutements d'agents en fin de Contrat Unique d'Insertion) il y a lieu de prévoir des ouvertures de postes.

Monsieur le maire propose l'ouverture de 5 postes :

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe temps complet 4 postes
- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe temps non complet 1 poste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, l'ouverture des postes ci-dessus.

#### **4 – ASSAINISSEMENT**

- Attribution de marché – extension du réseau AC « La Ribeau » - **délibération 2015-03-07**

Monsieur le Maire rappelle la consultation engagée pour l'extension du réseau d'assainissement collectif communal sur le secteur de Bouey-La Ribeau. Pour cette consultation : 12 offres ont été reçues, et dans le rapport d'analyses des offres établi par ARTELIA, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise SOBEO pour un montant de 43 512.50 € HT. La Commission d'Appel d'Offres a proposé, à l'unanimité, de retenir cette offre mieux-disante.

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'attribuer le marché de l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de « La Ribeau » à la société SOBEO pour un montant 43 512.40 € HT.

Monsieur le Maire rappelle, que cette extension permet de se conformer au PLU, au Schéma directeur d'assainissement et aux projets d'urbanisme en cours sur le secteur. Elle permet aussi de corriger les erreurs réalisées par nos prédécesseurs sur le réseau d'assainissement dans ce secteur (absence de Convention et Servitudes de passage...) et de rétablir le bon fonctionnement de l'ensemble.

Il précise que des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental (SATESE) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour financer cette opération. Les dossiers sont en cours d'instruction au sein de ces structures.

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- TAP (temps d'activités périscolaire)

Monsieur le Maire présente le planning des nouveaux rythmes scolaires pour l'école élémentaire à la rentrée 2015-2016. Le planning n°7 a été validé par le conseil d'école du mois de mars 2015.

- Convention GrDF – **délibération 2015-03-08**

Monsieur Pierre TOMADA précise que la proposition de convention et les arguments de GRDF sur ce dossier ont été adressés, en amont de ce Conseil, à l'ensemble des élus.

L'objectif du projet « Compteurs Communicants Gaz de GrDF » est de :

- permettre une plus grande fiabilité du comptage via une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations
- mettre à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels
- améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

Monsieur Pierre TOMADA indique que la ville est engagée à soutenir la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs (dispositifs de télé-relève : antennes) sur des toits d'immeuble. Il s'agit là d'une étude qui ne nous engage pas pour la suite. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les termes de cette convention de partenariat. Dans ces conditions, le groupe « Sauveterre pour tous » accepte de voter ce partenariat.

Après avoir entendu cette présentation par Monsieur Pierre TOMADA, et après délibération du conseil municipal, le conseil municipal autorise, à dix-neuf voix pour, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Aménagement itinéraire véloroute Sauveterre de Gne/Mesterrieux – **délibération 2015-03-09**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Département de la Gironde va être amené à réaliser les travaux de signalisation directionnelle dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire cyclable départemental, figurant sur l'itinéraire d'intérêt national V80 "canal des 2 mers à vélo" entre Sauveterre de Guyenne et Mesterrieux en vélo route. A terme, la liaison avec Duras est également prévue.

Considérant qu'une partie de l'itinéraire cyclable départemental est située sur la voirie communale il y a lieu de signer une convention précisant les obligations particulières du Département et de la Communes de Sauveterre de Guyenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Gironde.

- SI d'Electrification de l'Entre deux Mers

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu du SI d'Electrification de l'Entre deux Mers (Rauzan) à propos de la modification des statuts du SDEEG, courrier dans lequel le syndicat demande aux communes de voter contre la modification des statuts du SDEEG.

M. Christophe MIQUEU précise que c'est en effet dans ce sens que le groupe « Sauveterre pour tous » s'était prononcé lors du vote qui a eu lieu au dernier Conseil municipal, et se félicite de voir le SI d'Electrification de l'Entre deux Mers se positionner ainsi et partager une partie des arguments qu'il avait développés.

- Remerciements à la municipalité

Remerciements de la famille FAVORY pour les condoléances et le bouquet par la municipalité offert lors du décès de Monsieur Volny FAVORY, Conseiller Général Honoraire.

- Reprises des concessions des cimetières

A la demande de Monsieur Christian BONNEAU, Monsieur le Maire fait le point sur la reprise des concessions dans les cimetières de la commune :

- 212 concessions sont à reprendre
- prochainement, une consultation va être engagée pour le marché de « reprise effective des concessions » : travaux de récupération des ossements, création d'un ossuaire communal, remise en état des concessions, création d'un catalogue pour la revente des pierres tombales, remise à jour des listings et plans de nos cimetières, nouveau plan d'aménagement des cimetières (zones réservées aux columbariums...)...
- la durée des travaux est estimée à 4 ou 5 mois au total

A l'issue de ces travaux, les concessions et certains caveaux et monuments funéraires seront mis en « vente » par la commune.

- 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion

Pour commémorer les 50 ans de la fusion, un conseil municipal fictif sera organisé le 4 juin 2015, date à laquelle en 1965, le premier conseil municipal des communes fusionnées a eu lieu.

- Vol d'un véhicule communal

Suite à la question de Monsieur Christophe MIQUEU, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'effraction faite dans la nuit du samedi 28 mars au dimanche 29 mars dernier aux ateliers municipaux avec le vol d'un véhicule, les démarches auprès de la gendarmerie et de l'assurance sont en cours. Le véhicule a été retrouvé le jour même à Saint Savin de Blaye dans un état très dégradé.

## **AGENDA**

<b>Avril 2015</b>	
02/04	Forum de l'emploi viticole 2015
03/04	Conférence GDAF33 – 10h-16h salle culturelle Bonard
Du 07 au 27 avril	« Au gré des vents, au fil des rivières, les Moulins... » exposition (vernissage le 10/04 à 18h)
11/04	Quine Pétanque – 21h salle culturelle Bonard
11/04	Conférence « les chrétiens d'orient » + réception officielle du maire d'Hadchit (Liban)
12/04	40 kms de Soussac
18/04	Théâtre salinières
19/04	Course Cycliste – Prix Fouchy
19/04	Coupe d'Aquitaine FSGT de Badminton – zone Bonard
25/04	½ journée Nettoyons la Nature
25 et 26/04	Notre Campagne
26/04	Brocante – Animation Bibliothèque jeux de société autour des mots
29/04	Collecte de Sang – 15h-19h salle des fêtes Saint Romain
<b>Mai 2015</b>	
08/05	70 <sup>ème</sup> anniversaire commémorations 8 mai 1945 (fin d'après-midi)
08/05	Concours Pétanque
09/05	Repas Fête de l'agneau – 20h salle culturelle Bonard
11/05	Conseil Municipal (18H30)
30/05	Marché nocturne Cave coopérative
<b>Juin 2015</b>	
04/06	Conseil Municipal « fictif » : 50 ans de la fusion (18h00)
08/06	Conseil Municipal (20h30)
09/06	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
13/06	Fête de la musique (Sauveterre)
26/06	Kermesse école élémentaire
<b>Juillet 2015</b>	
07/07	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
24-25-26/07	Sauveterre fête ses vins 2015
<b>Août 2015</b>	
06-12/08	Voyage à Sottrum
18/08	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
<b>Septembre 2015</b>	
08/09	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
11-13/09	Festival « Ouvre la voix » 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.